



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le 24 janvier 2020 18h30.

Au boulodrome régional de Mont sous Vaudrey

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.
MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michaël FAIVRE, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

Absents excusés :

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

M. Michel DEMOUGEOT

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette première réunion de l'année 2020. Il en profite pour renouveler ses vœux à tous les présents. Il a une pensée pour notre collègue Michel DEMOUGEOT, opéré lundi et hospitalisé depuis. Elle fait suite à une autre hospitalisation. Entre les deux, il a préparé la saison arbitrale et la session de préparation à l'examen. Le CD39 souhaite son retour au plus vite car certains événements l'attendent...

Au registre des mauvaises nouvelles, la disparition de M. Jean-Charles COUREL, licencié très engagé au sein du club de Mont sous Vaudrey et qui avait manifesté à de nombreuses reprises son intérêt au développement du CD39, a laissé de nombreux pétanqueurs et amis dans la stupéfaction. Ce soir, nous avons une pensée pour sa famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances. Par ailleurs, le CD39 adresse toute sa sympathie à M. Denis SERRAND qui a la douleur de perdre son amie.

Le Président fait part des changements de président dans les clubs suivants : M. Michel FLAGEL à Moirans, M. Patrick DELVAL à Bois d'Amont, M. Fabrice BOUTON au D.P.C. Il leur souhaite pleine réussite et rend hommage à leur prédécesseur pour les services rendus dans la lourde tâche de président.

Dans le domaine sportif, Sportivement Pétanque s'est incliné face à Strasbourg le 15 décembre dernier en Coupe de France. Le club a adressé un courrier de remerciement au Président du CD 39 pour le prêt du boulodrome, ainsi qu'à l'arbitre Gilles OUTREY

Les vacances de Noël ont apporté un cadeau médiatique empoisonné. Le compte-rendu du Progrès concernant l'assemblée générale du club de Saint Claude a amené le Président du CD39 à faire un courrier de rappel aux dirigeants de ce club afin d'avoir des explications. A titre conservatoire, le Président a bloqué toute délivrance de licence puisqu'il était mentionné dans le titre que le club ferait davantage de concours sauvages pour financer les déplacements et tenues des joueurs.

Après contact avec MM. CHENU et SERTILLANGE, il était convenu d'un rectificatif dans le Progrès. Celui-ci a été réalisé grâce à M. Julien MARAUX, mise au point parue le 10 janvier dernier.

Félicitations aux 3 candidats à l'arbitrage : MM. Théo JULLIARD, Stéphane JARJAT et Antonio DE JESUS qui ont obtenu leur examen départemental.

En Préambule : Situation du boulodrome régional.

Le CD39 a fait appel à un expert judiciaire en la personne de M. LECRU de la société SAS 2L EXPERTISE. Celui-ci est venu le 8 janvier comme convenu. Malheureusement, l'expert de la CCVA ne s'est pas présenté. Notre expert a réalisé une étude et observation des radians grâce à la nacelle de la société 2F. Ensuite, la nécessité d'une contre-expertise avec l'expert de la CCVA étant obligatoire, une deuxième rencontre a été fixée au 15 janvier. Là enfin, il a été décidé de convoquer l'assurance du chauffagiste DBM. Chose faite le 21 janvier. A noter que ces trois rencontres en 3 semaines est un fait rarissime. Les délais sont généralement beaucoup plus longs. Nous devons cette promptitude à notre expert judiciaire qui est un ponton en la matière.

Il ressort clairement que :

- Que le CD39 n'est en rien responsable de cette situation et n'a fait preuve d'aucune négligence puisque le protocole d'accord lié aux différents travaux de remise aux normes a été réalisé entre la CCVA et les différentes entreprises concernées avant l'acte de vente du 29 juin.
- Que le chauffage testé avec succès en avril, s'est avéré immédiatement défectueux en octobre lorsque le CD39 a voulu l'utiliser.
- Que le CD39 n'a pas à supporter les frais de ces réparations.
- Qu'une procédure à l'amiable est l'option la plus adaptée car le boulodrome serait fermé de très longs mois si une procédure pénale était engagée.
- Que la décennale court toujours et oblige l'installateur initial à effectuer les travaux, c'est-à-dire DBM.
- Que la présence de l'eau et donc de la corrosion n'est pas due à un mauvais usage du CD39 de son chauffage.
- Que les réparations doivent être supportées par l'installateur DBM.

En conséquence, les travaux débiteront dans une dizaine de jours. Il a été garanti que même si tous les travaux ne sont pas achevés à la mi-février, un chauffage partiel permettra le déroulement du marathon régional Jeunes. En conséquence, le CD39 décide de prolonger la fermeture administrative jusqu'au 15 février inclus, ceci afin de permettre une libre circulation à l'entreprise DBM qui par ailleurs s'est engagée à travailler le samedi si nécessaire.

Liste des concours annulés : Journée féminine le 2 février, 8 février par Sportivement Pétanque, 13 février pour le tripléte 55 ans et plus et le 15 février par Carreau Champagnolais.

Un courriel sera envoyé par le Président pour prévenir les clubs.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Bilan de l'assemblée générale du CD39 du 30 novembre 2019 :

Une bonne AG avec de nombreux officiels. Leur prise de parole, nécessaire et importante, a contribué à la durée de l'AG mais leur présence démontre leur attachement à notre sport.

Le traiteur a été performant, ce n'est donc pas à lui que l'on doit une reprise différée de trente minutes.

Le Président est très satisfait des échanges avec la salle. Echanges parfois passionnés mais chacun est animé par ses convictions.

La surprise est venue de M. Robert DUTRONC qui, au titre de Président du CD 71 FFPJP, a remis un chèque de soutien à l'acquisition du boulodrome de 500€. Le Comité Directeur décide d'une lettre de remerciements signée de tous les membres présents.

Concernant les concours régionaux, une préconisation du Conseil des Ligues vise à imposer le haut identique dès le début de la compétition. Le Comité Régional BFC, face à un manque de communication avec les clubs organisateurs, laissent le choix aux clubs à condition que cela soit stipulé sur l'affiche du concours régional. L'application sera rendue obligatoire sans doute en 2021.

Le Président s'est entretenu au téléphone avec le Président du CR BFC ce jeudi pour confirmation du choix laissé pour cette année.

AG 2020 électorale du CD39 : le samedi 21 novembre 2020. Antoine MARTINELLO s'est d'ores et déjà chargé de la pré-réservation. Acompte envoyé cette semaine.

3 : Bilan de l'assemblée générale du CR BFC du 7 décembre 2019 à Sens :

M. Robert DUTRONC a mené cette AG dans de bonnes conditions tant les sujets, et ils sont nombreux, ont été débattus tout au long de l'année. Le CD89 nous a accueillis dans un bel établissement même si on peut regretter la petite taille de la salle où s'est tenue l'AG. Hôtellerie et restauration de très bonne prestation. M. Laurent CHAPOTOT a très bien supervisé ce congrès régional.

Ce qui ressort de cette AG qui a enregistré quelques modifications des textes en vigueur, c'est la nécessité de construire un futur CRC réunifié. Chantier à envisager cette année pour une application en 2021. Pour ce faire, réunion de la commission sportive le 25 février à Châlon.

L'AG électorale 2020 se tiendra le 28 novembre prochain dans le Jura.

4 : Bilan du congrès de la FFPJP au Touquet (10-11 janvier 2020) :

La délégation était composée de MM. DE BASTOS, MARTINELLO et PERRUSSEL.

Rapport de M. Michel PERRUSSEL :

« Arrivés le jeudi soir aux alentours de 23h00, nous sommes admiratifs et contemplatifs devant les illuminations de Noël laissées en place par la municipalité à l'occasion du congrès fédéral de la FFPJP. Chaque arbre, chaque arbuste sont parés de guirlandes lumineuses. Nous croisons également un kiosque à musique entièrement illuminé. Plus loin, un ciel étoilé scintille de mille feux avec des larmes de pluie lumineuses qui suintent par intermittence. C'est un décor féérique qui nous accueille et qui, restera gravé dans nos mémoires.

Le lendemain, au soir de la première journée de congrès, notre délégation est reçue à l'Hôtel de ville du Touquet. Cet édifice ressemble davantage à un riche manoir anglais qu'à la mairie d'une station balnéaire ! Construit dans un style anglo-normand, l'Hôtel de ville est assez éclectique et surprenant tant il reflète l'influence anglaise. La salle du conseil municipal que nous avons pu visiter est une pure merveille d'architecture, avec son plafond en poutres apparentes et son énorme lustre central.

Le siège principal du maire trône devant une ancienne cheminée. Il est entouré de part et d'autre de ceux des adjoints. Tout autour, devant eux, une rangée en demi-lune de pupitres destinés aux conseillers municipaux. Les boiseries sont en chêne et les fauteuils habillés de cuir sur lesquels les armoiries de la ville sont gravées en reliefs sur chaque dossier. Au fond de la pièce, derrière les sièges des conseillers, s'ouvre une alcôve surmontée elle-même d'une mezzanine à l'intention du public.

Nous nous rendons dans l'immense salle de cérémonie au plafond richement décoré. (Pour la petite histoire : salle dans laquelle s'est déroulée la cérémonie de mariage du Président MACRON). Madame le Maire étant absente, c'est le premier adjoint qui nous reçoit.

Après les discours on sera déçu par le pot d'accueil qui visiblement était plutôt chic et certainement pas à la hauteur du faste des lieux.

Avant de vous commenter les résumés de quelques commissions, enfin du moins, ce que j'en ai retenu, deux mots sur notre séjour :

- Choix de l'Hôtel parfait
- Chaleureux accueil du CD du Pas De Calais. Bonne organisation pour la restauration : repas et soirée dansante corrects.
- Un bémol en ce qui concerne les sièges de la salle du congrès qui hélas n'étaient pas très confortables.

Commission de discipline : Michel POGGI

Suite aux diverses agressions qui ont eu lieu au cours de l'année 2019 envers des arbitres, le comité fédéral a pris la décision de renforcer les sanctions disciplinaires qui seront prises désormais envers leurs auteurs.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Article 6 = suspension immédiate d'office jusqu'à comparution pour les catégories 7 et 8

Article 29 = plus de remise de peine accordée pour les catégories 6, 7 et 8

Allourdissement des peines, sportives et pécuniaires pour les catégories 6, 7 et 8

| | 2019 | 2020 |
|-------------|----------------|------------------|
| Catégorie 6 | 6 ANS + 300 € | 6 ANS + 500 € |
| Catégorie 7 | 8 ANS + 400 € | 10 ANS + 1 000 € |
| Catégorie 8 | 10 ANS + 550 € | 20 ANS + 1 500 € |

Envoi de la fiche signalétique de chaque rapport au secrétariat de la FFPJP

Commission arbitrale : Présentation de Mr GRIGNON Patrick

Première partie de la présentation sans grand intérêt portant principalement sur le nombre d'équipes participantes aux différents concours supra nationaux, nationaux et internationaux, au nombre de joueurs participants à ces compétitions. Tout cela pour en arriver au nombre de kilomètres parcourus par les arbitres pour en assurer l'arbitrage. Avec une moyenne de 480 km par arbitre. Même présentation avec le même désintérêt concernant l'estimation du nombre total d'heures d'arbitrage, d'où il tire une moyenne par arbitre de 22h30.

Je vous le disais en préambule aucun intérêt à connaître ces chiffres, d'autant qu'ils concernent uniquement les arbitres de haut niveau, le travail et l'implication des arbitres départementaux et régionaux étant totalement ignoré.

Plus intéressant avec le passage sur la Protection des Arbitres :

- Augmentation des sanctions par la commission de discipline.
- Dépôt de plainte avec constitution automatique en partie civile par la FFPJP lors d'une agression envers les arbitres.
- Soutien psychologique pour les arbitres victimes d'agressions auprès de notre assureur.

Monsieur GRIGNON conclue sa présentation avec les dispositions mises en place pour la détection et la formation des jeunes arbitres.

En fin de congrès, sur la question que nous lui avons posée concernant le pas que les joueurs de 65 ans et plus ainsi que les personnes handicapées étaient jadis autorisés à faire hors du cercle pour pointer au jeu provençal et qui désormais leur est interdit. Monsieur GRIGNON apporte comme réponse le fait que pour les arbitres il était extrêmement difficile de contrôler l'âge de la personne ou son degré de handicap. Donc tout le monde peut s'il le désire jouer en appui sur ses deux jambes, avec un pied dans le cercle et l'autre à l'extérieur.

Le jeu provençal :

2 points très importants :

- Les jeunes juniors peuvent participer aux championnats Jeu Provençal.
- Il n'est plus possible de jouer les championnats en non homogène.

Ces 2 règles sont effectives à compter du 1er janvier 2020.

Championnat des clubs :

Sur le plan national : une augmentation de la participation de 715 équipes, (123 000 joueurs), ce qui représente une progression de 4,54 %. Baisse de participation chez les jeunes de - 4.23% (soit moins 37 équipes).

Des amendes renforcées concernant le forfait général d'une équipe en CRC et CNC

- CRC Plafond 1 000 €
- CNC Fixe 1 000 € avant la compétition
- CNC Fixe 2 000 € pendant

Commission de GESLICO : Didier SCHMITT

- Bientôt il ne sera plus nécessaire d'introduire la date complète du certificat médical dans Geslico mais uniquement l'année.
- Didier SCHMITT nous indique que tous les certificats médicaux antérieurement datés au 30 septembre 2017 inclus sont obsolètes et doivent être renouvelés. Les certificats médicaux datés à partir du 1 octobre 2017 ont été enregistrés comme étant valables en 2018 : ils sont donc valables pour l'année 2020 dans la mesure où le licencié aura répondu « NON » à toutes les questions du formulaire QS SPORT.
- Avant d'introduire une nouvelle photo d'un licencié : il faut supprimer l'ancienne.
- Le fichier des photos sera bientôt téléchargeable dans gestion concours.
- A une question concernant les difficultés à télécharger les mises à jour de GESTION CONCOURS, Didier SCHMITT préconise de désinstaller le logiciel qui commence par A et fini par VAST. Il ne sert à rien surtout pour tous ceux qui utilisent WINDOWS 10 car ce logiciel est déjà doté d'un anti virus très performant et qui par ailleurs se met automatiquement à jour.

Commission Jeunes : Loïc FUENTES

- Le Comité Directeur de la FFPJP a acté le nouveau système d'organisation des Championnats de France jeunes, le « SWISS SYSTEM ». La Direction Technique Nationale écrira une note expliquant son fonctionnement. L'application est prévue dès 2020. Le Comité Directeur de la FFPJP accepte la proposition de la commission d'offrir un souvenir pour tous les participants en Championnats de France jeunes. (Application 2020)

- Le Comité Directeur de la FFPJP voté à l'unanimité pour les changements des catégories d'âge, à savoir :
 - o passage de la catégorie junior à 3 ans Junior : 17-16-15 ans
 - o Cadet : 14-13-12 ans
 - o Minime : 11-10-9 ans
 - o Benjamin : 8 ans et moinsL'application sera effective en 2021

Informations diverses :

- o Mise en place de la labellisation des écoles de pétanque pour la saison 2019-2020 basée sur les mêmes critères que lors de la précédente labellisation.
- o Ouverture d'une section sportive à Saint-Andiol (13).
- o Ecriture du « Livret de compétences du jeune joueurs » est en cours de réflexion et rédaction.

Prochains travaux de la commission :

- o Homogénéité en championnats (classiques et clubs)
- o La pratique des juniors en seniors
- o Mode de qualification en Championnat de France jeune
- o Développement des compétitions jeunes Avantages et formations

Commission des finances : Jean-Marie MARAUX

Jean-Marie nous a présenté le bilan financier 2019. Une gestion avoisinant les 4.5 millions d'euros. L'exercice budgétaire 2019 se solde par un excédent de 42 764.58 €. Ce résultat excédentaire prouve que la gestion supervisée par Jean-Marie a été rigoureuse et saine.

En ce qui concerne le budget prévisionnel, on notera qu'il n'y a pas d'augmentation du prix de la licence fédérale en 2020. Une provision de 30 000 € est inscrite au budget 2020 en vue de financer les investissements du futur centre national. Rappel : En vue de son financement, une augmentation de 2€ par licence a été votée au congrès de TROYES. Elle s'appliquera à toutes les catégories en 2021.

Joseph CANTARELLI nous parle de ce projet concernant le Centre National : 4 lieux ont fait l'objet de contact et de visite : SEPTEMES LES VALLONS (13), MARIGNANE (13), CABRIES (13) et VICHY (03). Il semblerait que le site de CABRIES ait la préférence du Comité Directeur de la fédération. Après une petite passe d'arme entre le Président CANTARELLI et le représentant du CD de l'ALLIER, vantant les mérites et les avantages du lieu préconisé pour l'implantation de ce centre à proximité du CREPS de VICHY, il lui a été répondu que la décision définitive concernant le choix du site sera prise lors de la prochaine réunion du Comité Directeur fédéral au mois de février prochain en vue de démarrer la construction en 2021.

Pour conclure ce chapitre financier, je voudrais tout simplement adresser un grand coup de chapeau à Jean-Marie. Non pas parce qu'il est Jurassien et qu'il est notre ami, mais plus sérieusement parce qu'il est quelqu'un de très compétent et qu'il réalise au sein de la fédération un travail remarquable et d'ailleurs remarqué par l'ensemble des présidents de régions et de CD.

Pour conclure :

Congrès dense, riche en informations et en débats parfois vifs qui a conduit parfois le Président Joseph CANTARELLI à sortir de ses gonds au détriment de l'image que sa fonction réclame dans ces situations.

Le Président du CD 39 ajoute au compte rendu de M. Michel PERRUSSEL : « Le CD62 a parfaitement réussi son organisation aux yeux de la délégation jurassienne. Beau cadre, belle ville du Touquet et hôtellerie très satisfaisante même si les petits déjeuners étaient plutôt sommaires.

Sur le fond, c'est un congrès marqué par de très nombreuses interventions des congressistes tout au long des rapports. Le Président CANTARELLI a fait de son mieux pour respecter certains délais horaires afin, par exemple, de ne pas retarder la cérémonie en mairie du Touquet, qui en a mis plein les yeux à ceux qui s'y étaient rendus.

Les questions ont porté sur le championnat de tir de précision, sur l'arbitrage (indemnités et tenues : une confusion règne entre la notion de "identique" et "homogène"), le futur centre de formation entre autres.

Le Jura avait posé 5 questions diverses qui ont toutes obtenu une réponse mais cette séance a été marquée par un échange vif et incisif entre le Président de la FFPJP et M. et Mme COSTE (PACA).

Petite anecdote : celui qui aura provoqué le moins de questions, est le trésorier général, M. Jean-Marie MARAUX, mais il est vrai que les finances de la FFPJP sont plutôt bonnes avec quasiment 300 000 licenciés. A la demande du CD39, il a reçu des mains du Président de la FFPJP, le mérite national. Distinction hautement méritée.

Décision importante : en Coupe de France, jusqu'en 64^{ème} de finale (correspondant au tour à jouer en décembre), un joueur ne peut jouer que pour un seul club même s'il mute début décembre. Cela est valable pour les mutations internes et externes.

Le Président propose que dorénavant, seules 3 personnes soient désignées pour le Congrès fédéral : vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Décision adoptée à l'unanimité

AG électorale 2020 à Evian les 18 et 19 décembre. Le Président s'est chargé des réservations pour 3 personnes depuis le jeudi car nous devons prendre en compte l'AG de la SAOS dont nous sommes actionnaires depuis 3 ans qui se tient le vendredi matin.

5 : Commission arbitrale :

La demi-journée préparatoire à l'examen d'arbitre, le 5 janvier dernier a été bénéfique puisque les 3 candidats ont réussi cette épreuve. Félicitations à MM. Théo JULLIARD, Stéphane JARJAT et Antonio DE JESUS qui désormais font partie du pool départemental. On leur souhaite bonne chance dans leur nouvelle fonction.

Préparation journée arbitrale CD39 du 2 février 2019.

La réunion annuelle des arbitres jurassiens aura lieu le 2 février prochain à 8h30 salle de réunion du CD 39 au boulodrome de BANS. Accueil à partir de 7h45 au bar du boulodrome où café et croissants seront servis par Mme Yvette OUTREY.

M. Michel DEMOUGEOT a adressé à tous les arbitres le calendrier des championnats 2020 et a demandé à chacun de lui retourner ses choix et ses disponibilités en vue de couvrir l'ensemble des besoins au niveau de l'arbitrage. Cette démarche permet de gagner du temps et facilite l'attribution des arbitres à chaque championnat et/ou compétition.

Le tirage du premier tour des matchs de coupe de France sera effectué au cours de la réunion par la présidente de la commission sportive Mme Emilie MARAUX et de son adjoint M. Hervé MOINE. La désignation des arbitres pour ce premier tour fera suite au tirage.

Seront abordées bien évidemment les nouvelles dispositions du règlement du jeu provençal et de la pétanque ainsi que celles concernant les tenues sportives.

Après les questions diverses, la matinée se terminera par un repas pris en commun au restaurant.

6 : Commission Jeunes :

Préparation du marathon jeunes BFC du 17 février 2019. M. Michel BOURGEON

présente l'avancée de la préparation.

Le CD 39 organisera le dimanche 16 février 2020 au boulodrome régional de Bans/ Mont-sous-Vaudrey la 2^{ème} édition du marathon de pétanque Région Bourgogne Franche-Comté. Limité à 76 équipes. Il se déroulera en triplettes composées **impérativement** :

- 1 éducateur ou initiateur
- 1 benjamin ou minime
- 1 cadet ou junior

Inscription gratuite, possibilité de plusieurs équipes par club avec un maximum de 5.

Chaque équipe sera récompensée.

Début 9h00 précises

Feuille d'inscription à retourner au plus tard le 10 Février 2020 à Mme GRUARDET Nathalie, 5 rue du creux à l'étage 39380 Mont sous Vaudrey.

Mail : nath.gruardet@gmail.com

Tél : 06.62.43.56.06

Des repas sont prévus au tarif de 12€ jeunes et adultes. **Réservation et règlement obligatoire** des repas en même temps que **les inscriptions au plus tard le 10 février 2020. Aucun repas ne sera vendu le jour même.**

Repas sur 2 tours. Pendant que les uns mangent les autres jouent et vice-versa

Accueil à partir de 8h00. Mmes Yvette OUTREY et Jocelyne JARCELLAT assureront le service de la buvette. 0.50€ le verre de jus de fruit.

Seront jouées, 3 parties le matin et 2 l'après-midi. A l'issue des 5 parties un classement sera effectué, les 4 premières équipes disputeront les ½ finales, suivra la finale et le match pour la 3ème place. En même temps les équipes suivantes disputeront des matchs de classement par groupe de 4. Au total, chaque équipe aura disputé 7 parties dans la journée.

Table de marque : M. Philippe JARCELLAT

Arbitres : MM. Michel PERRUSSEL et Philippe JOURNOT

La préparation de la salle des fêtes de Souvans sera assurée par les membres de la commission jeunes du CD 39 le samedi 15 février à 14h00. (Mise en place des tables et des chaises). Il faudra également prévoir des personnes pour le service de midi ainsi que pour le rangement et le nettoyage des lieux après le repas.

7 : Préparation de la journée féminines du 2 février : Mme Stéphanie ZERBINI

Compte tenu de la fermeture administrative du boulodrome, cette journée est reportée à une date ultérieure mais elle se tiendra en 2020 car c'est une journée appréciée par les Jurassiennes et les joueuses extérieures. Pour qu'elle apparaisse au calendrier, elle est reportée au dimanche 5 juillet.

8 : Point sur le calendrier 2020.

Il est en phase de finalisation. La mise à l'impression est prévue d'ici la fin du mois de janvier.

9 : Point sur les licences et mutations. : M. Antoine MARTINELLO

En préambule : Les difficultés rencontrées :

Au niveau des clubs :

- Des demandes avec des erreurs sur l'orthographe des noms, prénoms, dates de naissance occasionnent des corrections d'erreur facturées 8.00€.

- Des demandes avec absence de date de certificat médical ou certificat médical non valide alors qu'une information a été faite lors de l'AG du cd39 et inscrite au compte-rendu.
- Des mutations non signalées, non déclarées, des créations non justifiées.
- Je rappelle aussi que les clubs doivent conserver les justificatifs de domicile, certificats médicaux, questionnaires QS Sports, autorisation parentale sous la responsabilité des Présidents de clubs.

Au niveau du logiciel Geslico :

- Le logiciel n'est pas exempt de reproches car des renouvellements sont demandés alors qu'ils ne sont pas nécessaires.
- Certains ont échappé à mon attention. Ceux-ci au nombre de 5 seront pris en compte par le cd39 (coût 10.00€).
- Chaque fois qu'un code postal n'est pas programmé, impossibilité d'établir la licence d'où message à la Fédération pour insertion.

Tout cela se traduit par des recherches, échanges téléphoniques ou messagerie.

A la date d'aujourd'hui 30 licences ne sont pas validées faute de certificat médical, défaut de mutation et mutations externes non libérées.

Situation à la date du 24/01/2020

Licences

1042 licences, soit 66.07 % par rapport aux 1577 licences établies en 2019.

- 937 licenciés seniors dont 736 masculins et 201 féminines répartis comme suit :
 - o 462 vétérans : 382 masculins et 80 féminines
 - o 475 seniors : 354 masculins et 121 féminines
 - o 105 licenciés jeunes dont 76 masculins et 29 féminines
- 105 licenciés Jeunes répartis comme suit :
 - o 17 juniors (13 masculins et 4 féminines)
 - o 39 cadets (28 masculins et 11 féminines)
 - o 33 minimes (23 masculins et 10 féminines)
 - o 16 benjamins (12 masculins et 4 féminines)

15 duplicatas et 13 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 28 dont 5 à la charge du cd39 = 23 payants.

82 créations de nouvelles licences.

84 licences avec reprise de carte.

Mutations :

51 mutations internes payantes traitées

10 mutations internes gratuites traitées

11 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite (benjamin)

10 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie :

| | | |
|---------------------------------|---|---------------------------|
| 937 licences Senior x 50.00€ | = | 46 850.00 € |
| 1 licence Senior x 50.00€ | = | 50.00 € (Cortinavis 2019) |
| 105 licences Jeune x 12.00€ | = | 1 260.00 € |
| 23 duplicata/correction x 8.00€ | = | 184.00 € |
| 29 affiliations clubs x 54.00€ | = | 1 566.00 € |

49 910.00 €

A ce jour la somme de 12 396.00 € a été réglée par chèque et 1 734 .00€ par virement bancaire, soit 14 130.00 €.

35 780.00€ sont à encaisser.

10 : Commissions.

Commission des finances : MM. Dominique BACHELEY et Michel PERRUSSEL

Comptes, Trésorerie Générale, situation au 24/01/2020 :

| | |
|--------------------|------------------|
| Cpte Courant BPBFC | 2 375.93 |
| Livret BPBFC | 46 020.83 |
| Cpte Emprunt CA | 5.05 |
| Cpte Courant CA | 4 426.23 |
| Espèces | 89.44 |
| total comptes | 52 917.48 |

> principaux mvts (depuis l'AG du 30/11/2019) :

| | <u>dépenses</u> | <u>recettes</u> |
|--|-----------------|-----------------|
| Pernin traiteur, repas AG du CD39, 30 nov 2019 | 2 086.80 | |
| Alpha Pub, 6 panneaux, logo pour façade boulodrome | 1 404.00 | |
| MMA, assurance boulodrome année 2020 | 1 229.00 | |
| Total Direct Energie, fact du 24 nov 2019 | 828.02 | |
| Total Direct Energie, facture n°103003137611 du 24 déc 2019 | 1 073.16 | |
| 2L Expertise, expert pour le problème du chauffage au boulodrome | 1 324.85 | |
| Remboursement de l'emprunt, 6° échéance le 10/12/2019 | 4 896.40 | |
| Remboursement de l'emprunt, 7° échéance le 10/01/2020 | 4 896.40 | |
| Remise 3 chèques, licences | | 3 978.00 |

Comptes trésorerie du boulodrome : Situation au 24.01.20

Compte tenu de la fermeture provisoire du boulodrome celle-ci a très peu évolué :

| | |
|--------------------|--------------------|
| Livret A : | 43 987.34 € |
| Compte Bancaire : | 4 544.98 € |
| Caisse : | 347.67 € |
| Total de l'actif : | 48 879.99 € |

Commission Informatique : M. Philippe JARCELLAT

Rappel : Désormais, les inscriptions aux divers championnats départementaux devront **OBLIGATOIREMENT** être effectuées à l'aide du logiciel GESTION CONCOURS, puis adressées aux adresses mail suivantes :

- inscriptions-jura@ffjip39.com (Inscriptions championnats séniors et vétérans)
- com-jeunes@ffjip39.com (Inscriptions Championnats jeunes)

Commission Sportive : Melle Emilie MARAUX

Huit clubs ont fait l'objet d'un rappel concernant l'inscription de leurs équipes en CDC. Melle Emilie MARAUX insiste sur le fait qu'elle n'est pas à l'initiative de ces rappels. Cette démarche est celle du Président. Elle reçoit le soutien de nombreux collègues qui demandent au Président de s'expliquer sur cette « faveur ». Le Président DE BASTOS reconnaît qu'il s'agit sans doute d'une erreur d'appréciation de sa part, mais 8 clubs en moins inscrits en Coupe de France, c'est forcément voir diminuer le nombre de clubs qualifiés à la fin de la phase départementale.

Néanmoins, ceci est parfaitement inadmissible... Le courriel a été envoyé le 30 décembre dernier !!! **Les responsables doivent prendre note qu'il n'y aura pas de rappel en 2021. Les clubs qui n'auront pas inscrits leur(s) équipe(s) dans la période convenue ne pourront participer au championnat des clubs, à quelque niveau que ce soit ou à la Coupe de France.**

Tirage de la Coupe de France le 2 février.

Date limite d'inscription pour le tir de Précision 15 jours avant : soit le samedi 15 février

Nous mettrons en place 8 pas de tir. Ordre de passage des clubs défini géographiquement du plus prêt au plus éloigné.

Dès les inscriptions connues un planning de passage sera communiqué aux clubs par mail et sur le site du comité.

Le Président confie le dossier à M. Philippe JARCELLAT. Il faut rappeler que :

- Aucune qualification au championnat de France lors du championnat départemental.
- Le championnat départemental sert uniquement à la qualification régionale (1 juin à Fenay (CD21))
- Le nombre de qualifiés pour l'épreuve régionale sera calculé en fonction du nombre d'inscrits.
- Le championnat régional qualifie 2 joueurs par catégorie au France à Valence en décembre prochain.

Une commande de gabarits est envisagée (4 pour le CD 39 + 1 pour le club de Mont Sous Vaudrey et + 1 pour le DPC). Jean-Marie MARAUX est chargé de récupérer cette commande auprès de la SAOS.

M. Michaël FAIVRE se charge de la dotation.

12 : Questions diverses.

- Le Président demande à tous les membres du bureau d'envoyer leurs états de frais de déplacements de l'année 2019 à Michel DEMOUGEOT afin qu'il puisse établir pour chacun un reçu fiscal, attestant de ce don pour bénéficier de la réduction d'impôt.
- Prêt du boulodrome : une demande a été transmise pour pouvoir louer les extérieurs (rassemblement voitures anciennes) et l'espace buvette le 28 juin 2020. C'est une option que le CD39 n'avait pas envisagée et qu'il faut ajouter au contrat de location. Il reste à fixer le prix de cette option : Proposition 300 €
Vote : 19 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0
Le prix de la location du site extérieur du boulodrome avec usage du bar et des toilettes est adopté à l'unanimité au prix de 300 €
- **Les concours ouverts à tous doivent faire l'objet OBLIGATOIREMENT d'une demande d'agrément préalable au Président du CD 39.** Pour autant, qu'ils aient reçu l'agrément du CD 39 ces concours, non inscrits au calendrier officiel, se déroulent sous la responsabilité exclusive du Président du club. Le président du CD 39 attire l'attention des présidents afin qu'ils souscrivent impérativement une assurance particulière couvrant les risques inhérents à ces concours, car l'assurance fédérale ne couvre pas les concours ouverts à tous.
- Concernant le jeu provençal : Le Président n'est pas hostile à ce qu'un CDC provençal puisse s'organiser dans le département du Jura. Cependant, son accord est conditionné par la mise en place d'une commission « Jeu Provençal » qui aura en charge son organisation. Idée soulevée par Melle Emilie MARAUX lors de son rapport. Affaire à suivre.

- La réunion se termine par une remise de la médaille d'or de la FFPJP à titre posthume à M. Michel BIANCHETTI en présence de son épouse Danièle. Beaucoup d'émotion parmi tous les présents. Puis une autre médaille d'or est remise à M. Christian CHANIET pour l'ensemble de sa carrière de bénévole et dirigeant. L'intéressé accueille cette distinction avec beaucoup de modestie, s'en félicite mais avoue n'avoir jamais donné de son temps pour être reconnu. En présence de M. Fabrice BOUTON, le président du DPC, cette séance se termine par la galette des rois.

Le Président lève la séance à 20h45.

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS